



# Procès verbal du Conseil Municipal

Du jeudi 13 mars 2025

ELUS : Mme BOUTET Martine - M. AZAMA Christophe - Mme NAULET Marie-Bernadette - M. ANNEREAU Michel - Mme MILLET Laura - M. BERGOUNIOUX Laurent - - M. Bernard FREJOUX - Mme MALGOUYAT Florence - M. LESCALMEL Nicolas - Mme LUC Laetitia - Mme MORGAN Amy - M. SARAZIN Emmanuel - Mme SAINT-JALMES Pascale - M. MARIONNEAU Clément - Mme LERAY Jessica - Mme ABSOLU Florence - M. BOISSEAU Jérémy - Mme BOUTEILLER Evelyne - M. PAIRAUD Mathieu

PRESENTS : Mme BOUTET Martine - M. AZAMA Christophe - Mme NAULET Marie-Bernadette - M. ANNEREAU Michel - Mme MILLET Laura - M. BERGOUNIOUX Laurent - - M. Bernard FREJOUX - Mme MALGOUYAT Florence - M. LESCALMEL Nicolas - - Mme MORGAN Amy - - Mme SAINT-JALMES Pascale - M. MARIONNEAU Clément - M. BOISSEAU Jérémy - Mme BOUTEILLER Evelyne.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. Mathieu PAIRAUD (pouvoir donné à C. AZAMA), Mme Florence ABSOLU (pouvoir donné à A.MORGAN)

ABSENTS NON REPRESENTÉS : Mme LUC Laetitia, M. SARAZIN Emmanuel, Mme LERAY Jessica

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Christophe AZAMA

Convocation : Envoi : le 28/02/2025

Affichage : le 28/02/2025

Présents : 14

Votants : 16

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal du conseil municipal de la séance du 27 février 2025

Résultats de vote : -POUR : 16

-CONTRE :

-ABSTENTION :

## ORDRE DU JOUR

Arrivée de monsieur Emmanuel SARAZIN

Présents : 15

Votants : 17

### ➤ Approbation du compte de gestion 2024

#### Commune N° 20250301

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame Martine BOUTET,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des

états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

#### **Déclare**

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Résultat du vote : -Pour : 17

-Contre : 0

-Abstention : 0

#### **Bâtiments de stockage N° 20250302**

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame Martine BOUTET,

Après s'être fait présenter le budget annexe « Bâtiments de stockage » de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du budget annexe « Bâtiments de stockage » de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

#### **Déclare**

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Résultat du vote : -Pour : 17

-Contre : 0

-Abstention : 0

#### **Terrains à Pieux N° 20250303**

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame Martine BOUTET,

Après s'être fait présenter le budget annexe « Terrains à Pieux » de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du budget annexe « Terrains à Pieux » de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

### Déclare

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Résultat du vote : -Pour : 17

-Contre : 0

-Abstention : 0

### ➤ Approbation du compte administratif 2024

#### Commune N° 20250304

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L 2343-1 et 2, R 241-1 à R 241-3,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Considérant que Madame Evelyne BOUTEILLER a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Administratif,

Considérant que Madame Martine BOUTET, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Evelyne BOUTEILLER pour le vote du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### DECIDE

- de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de constater la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 801 563,27 €	172 874,33 €
Dépenses	1 353 305,11 €	681 027,17 €
Résultat 2024	448 258,16 €	- 508 152,84 €
Report à nouveau	650 733,72 €	270 752,56 €
Résultat cumulé	1 098 991,88 €	- 237 400,28 €
Restes à réaliser		- 33 364.96 €

-Approuver le compte administratif de la commune 2024.

Résultats de vote : -POUR :16      -CONTRE :0      -ABSTENTION :0

### **Bâtiments de stockage N° 20250305**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L 2343-1 et 2, R 241-1 à R 241-3,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Considérant que Madame Evelyne BOUTEILLER a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Administratif,

Considérant que Madame Martine BOUTET, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Evelyne BOUTEILLER pour le vote du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- de constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de constater la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	79 451.44 €	13 689,36 €
Dépenses	16 022.19 €	30 169.22 €
<b>Résultat 2024</b>	<b>63 429.25 €</b>	<b>- 16 479.86 €</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>107 946,55 €</b>	<b>- 12 689,36 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>171 375. 80 €</b>	<b>- 29 169.22 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>/</b>	<b>/</b>

-Approuver le compte administratif du budget annexe « Bâtiments de stockage » 2024.

Résultats de vote : -POUR :16      -CONTRE :0      -ABSTENTION :0

### **Terrains à Pieux N° 20250306**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L 2343-1 et 2, R 241-1 à R 241-3,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la

République,

Considérant que Madame Evelyne BOUTEILLER a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Administratif,

Considérant que Madame Martine BOUTET, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Evelyne BOUTEILLER pour le vote du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### DECIDE

- de constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de constater la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	11 759,33 €	- €
Dépenses	601,47 €	- €
<b>Résultat 2024</b>	<b>11 157,86 €</b>	<b>- €</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>29 846,47 €</b>	<b>24 984,00 €</b>
<b>Résultats cumulés 2024</b>	<b>41 004,33 €</b>	<b>24 984,00 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>/</b>	<b>/</b>

-Approuver le compte administratif du budget annexe « Terrains à Pieux » 2024.

Résultats de vote : -POUR : 16    -CONTRE : 0    -ABSTENTION : 0

### ➤ Affectation des résultats 2024

#### Commune N° 20250307

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté du compte du budget principal de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2024 de 1 098 991.85€. Il est constitué du résultat de l'exercice 2024 cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Résultat reporté 2023	Résultat cumulé 2024 à affecter
448 258.16 €	650 733.72 €	1 098 991.88 €

La section d'investissement fait apparaitre un déficit de financement cumulé de : 237 400.28 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024	Résultat cumulé reporté 2023 à reporter	Résultat cumulé 2024 à reporter	Restes à réaliser
		- 237 400.28 €	22 264.96 €
-508 152.84 €	270 752.56 €	- 270 765.24 €	

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2024 du budget principal,

Entendu l'exposé de madame le maire, et après en avoir délibéré,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : - Excédent : 1 098 991.88 €

- Affectation complémentaire en réserve (1068) = 280 000.00 €
- Résultat reporté en Fonctionnement (002) = 818 991.88 €

**ARTICLE 2** : de reporter à la section d'investissement du budget primitif 2025 :

- Résultat reporté (001) = - 237 400.28 €

Résultats de vote : -POUR :17      -CONTRE :0      -ABSTENTION :0

### **Bâtiments de stockage N° 20250308**

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté du compte du budget annexe « bâtiments de stockage ».

La section de fonctionnement du budget annexe fait apparaitre un résultat cumulé excédentaire sur 2024 de 171 375.80 €.

La section d'investissement fait apparaitre un déficit de financement cumulé de : 29 169.22 €

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2024 du budget annexe « bâtiments de stockage »

Entendu l'exposé de madame le maire, et après en avoir délibéré,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : - Excédent : 171 375.80 €

- Affectation complémentaire en réserve (1068) = 30 000.00 €
- Résultat reporté en Fonctionnement (002) = 141 375.80 €

**ARTICLE 2** : de reporter à la section d'investissement du budget primitif 2025 :

- Résultat reporté (001) = - 29 169.22 €

Résultats de vote : -POUR :17      -CONTRE :0      -ABSTENTION :0

### **Terrains à Pieux N° 20250309**

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté du compte du budget annexe « Terrains à Pieux ».

La section de fonctionnement du budget annexe fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2024 de 41 004.33 €.

La section d'investissement du budget annexe fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de : 24 984.00 €

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2024 du budget annexe « Terrains à Pieux »

Entendu l'exposé de madame le maire, et après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Résultat reporté en Fonctionnement (002) = 41 004.33 €

**ARTICLE 2** : de reporter à la section d'investissement du budget primitif 2025 :

- Résultat reporté en Investissement (001) = 24 984.00 €

Résultats de vote : -POUR :17      -CONTRE :0      -ABSTENTION :0

### **➤ Fiscalité Directe Locale : détermination des taux N° 20250303**

Vu le code des collectivités Territoriales

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales • 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux

Par délibération du 11 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 45.05 %

TFPNB : 73.12 %

TH : 10.75 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1- de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

	<b>Taux 2025</b>
Taxe foncière sur les propriétés Bâties	45.05 %
Taxe foncière sur les propriétés Non Bâties	73.12 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	10.75 %

2- d'autoriser Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultats de vote : -POUR :15      -CONTRE : 2 (E. SARAZIN, N. LESCAMEL)  
-ABSTENTION : 0

➤ **Vote des budgets 2025**

**Budget Primitif de la commune de CHARRON N° 20250311**

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de madame le maire, Martine BOUTET

Vote les propositions nouvelles du budget primitifs de l'exercice 2025 pour Budget de la commune :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	1 313 776. 92 €
Recettes	1 347 141. 88 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	2 499 941. 88 €
Recettes	2 499 941. 88 €

Pour rappel, total budget

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	1 347 141.887 €	dont 33 364.96 RAR
Recettes	1 347 141.88 €	dont 0,00 RAR
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	2 499 941. 88 €	dont 0,00 RAR
Recettes	2 499 941. 88 €	dont 0,00 RAR

Résultats de vote : -POUR :17      -CONTRE : 0      -ABSTENTION : 0

## **Budget annexe « Bâtiments de stockage » N° 20250312**

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de madame le maire, Martine BOUTET

Vote les propositions nouvelles du budget primitifs de l'exercice 2025 pour « Bâtiments de stockage » :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	227 875,80 €
Recettes	227 875,80 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	249 075,80 €
Recettes	249 075,80 €

Pour rappel, total budget

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	227 875,80 €	dont 0,00 RAR
Recettes	227 875,80 €	dont 0,00 RAR
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	249 075,80 €	dont 0,00 RAR
Recettes	249 075,80 €	dont 0,00 RAR

Résultats de vote : -POUR :17      -CONTRE : 0      -ABSTENTION :0

## **Budget annexe « Terrains à Pieux » N° 20250313**

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de madame le maire, Martine BOUTET

Vote les propositions nouvelles du budget primitifs de l'exercice 2025 pour « Terrains à Pieux » :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	70 688,33 €
Recettes	70 688,33 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	52 504,33 €
Recettes	52 504,33 €

Pour rappel, total budget

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	70 688,33 €	dont 0,00 RAR
Recettes	70 688,33 €	dont 0,00 RAR
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	52 504,33 €	dont 0,00 RAR
Recettes	52 504,33 €	dont 0,00 RAR

Résultats de vote : -POUR :17      -CONTRE : 0      -ABSTENTION :0

### ➤ **Enveloppe formation des élus 2025**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2021 le conseil municipal a voté le montant de l'enveloppe destinée à financer les formations des élus pour l'année 2021, soit 2% du montant des indemnités.

Cette dépense est obligatoire et le taux de 2 % est le minimum légal.

Autre principe : Les sommes qui ne sont pas dépensées sont reportées sur l'exercice suivant, soit le tableau suivant :

Année	Budgété	Dépenses	Solde
2021	1426 €	380 €	1016 €
2022	2447 €	190 €	2257 €
2023	2752 €	0 €	3752 €
2024	3752 €	0 €	5132 €
2025	1380 €		6512 €

Le tableau n'étant pas clair, des explications sont demandées, aussi cette question est reportée à une prochaine réunion de conseil municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **- Digue de retrait ouest :**

Monsieur Boisseau interroge sur la terre prise à l'extérieur de la commune, pour la digue de retrait ouest. Ce dernier rappelle que le conseil municipal de l'époque avait délibéré pour que la terre soit prise sur la commune. Monsieur Boisseau rappelle que la terre devrait être absolument prise sur la commune.

Monsieur AZAMA répond que sur la commune d'Esnandes, pour la fourniture de la terre pour la digue, une expropriation a été faite, accompagnée d'une acquisition avec des fonds départementaux. Concernant Charron, 15 hectares ont été prévus pour la fourniture de terre, mais l'expropriation n'étant pas faite, le département a préféré la prendre à l'extérieure pour ne pas bloquer le projet, en termes de délais.

Rue de la Serpentine : Monsieur Boisseau dit qu'il faut être vigilant sur la piste cyclable, elle doit être bien matérialisée et non pas une voie partagée.

- **Projet du Corps de Garde**

Mr Boisseau demande où en est le projet de requalification du Port du Corps de Garde. Christophe Azama répond que ce projet est toujours d'actualité et bien suivi par les élus de Charron. Un premier appel d'offre a été lancé mais le retour des offres bien au-dessus de l'estimation n'a pas permis d'attribuer les marchés.

Suite à une réunion en fin d'année 2024 où les professionnels se sont fortement mobilisés, le Département a revu le projet à la baisse, notamment en supprimant la construction de la capitainerie, pour un budget prévisionnel inférieur à 1 M€. Nous sommes aujourd'hui en attente de la validation budgétaire du Département. En parallèle, nous avons trouvé un candidat pour la reprise du chantier nautique et échangeons avec les gestionnaires de la réserve naturelle qui pressent également le département d'aller au plus vite pour réaliser ces travaux.

Madame la maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 20h 30

Le maire, Martine BOUTET

Le secrétaire de séance, Christophe AZAMA